

la rivière Ottawa. Il passa la plus grande partie de sa vie à Gracefield, sur la rivière Gatineau, et ce qu'il y avait de commun entre nous, c'est qu'il s'était livré à l'exploitation du commerce de bois, exploitation à laquelle j'avais moi-même consacré mes énergies longtemps avant d'entrer dans la vie publique. M. Perras fut pendant plusieurs années maire de Gracefield et je crois qu'il a rempli avantageusement les fonctions de sa charge. Il fut aussi préfet du comté, et tous connaissent les responsabilités que comporte cette charge.

Je n'ai pas connu M. Perras intimement, mais qu'on me permette de dire que certains de mes parents furent ses voisins dans la ville d'Ottawa, et ces derniers ont toujours dit de lui qu'il était un excellent voisin. Je ne sache pas que l'on puisse trouver de meilleur hommage que celui dont se servent ceux qui l'entourent quand ils déclarent qu'un homme est un bon voisin. Il est mort relativement jeune —il n'avait que soixante ans—et il assistait régulièrement aux séances de cette Chambre. Il est vrai, comme le faisait remarquer le premier ministre, qu'il ne prenait pas une part active aux débats, mais son travail était soigné et il faisait preuve de diligence lorsqu'il s'agissait des besoins de ses électeurs. Ses parents peuvent s'enorgueillir avec raison de la réputation qu'il laisse derrière lui.

M. Veniot était plus âgé que lui et, en outre, un de ceux, comme l'a dit le premier ministre, qui ont consacré la majeure partie de leur vie au service public. Je constate par les données qu'il débuta comme secrétaire de la commission scolaire, il y a environ soixante ans; puis il fut élu député à la législature provinciale et plus tard, il devint premier ministre de sa province. Par la suite, il fut élu député à cette Chambre et désigné en 1926, par le gouvernement libéral, comme ministre des Postes du Canada. En d'autres termes, M. Veniot a eu une carrière remarquable et je fais miennes sans réserve les paroles prononcées par le premier ministre à cet effet, de même que je m'associe à lui pour exprimer notre sympathie à la famille en deuil.

M. Veniot fut un très digne représentant de sa race, la race acadienne, et alors qu'il était dans toute la force de l'âge, il fut un vaillant lutteur et un adversaire redoutable dans une discussion. Depuis un an ou deux, sa santé n'était pas florissante, mais je suis sûr, bien que je ne l'aie jamais entendu sur la tribune, qu'il a dû être un puissant orateur pendant les campagnes électorales. J'ajouterai aussi que j'ai toujours trouvé M. Veniot un caractère aimable. Dès qu'il avait mis bas son armure politique, il devenait gai; il était un homme charmant à rencontrer et dont le commerce était des plus agréables. Je crois que

[Le très hon. sir George Perley.]

nous pouvons prendre la vie de M. Veniot comme modèle. Quiconque possède le talent et l'énergie pour bénéficier des avantages qu'offre notre pays peut trouver n'importe quelle situation dans notre pays. J'ai toujours été d'avis que nous ne pouvons nous attendre à voir survivre la démocratie telle que nous l'entendons, avec le suffrage universel, à moins que chacun ne consente à rendre un service public de quelque sorte selon ses moyens, ses aptitudes et sa situation, que ce soit pour des fins municipales, relativement à des œuvres de charité, ou dans l'un ou l'autre domaine, fédéral ou provincial. J'ai toujours pensé en effet que tout le monde a le devoir de faire tout en son pouvoir dans l'intérêt général, quelle que soit sa situation sociale.

Monsieur l'Orateur, nous regrettons donc tous le départ de ces deux députés. Leur mort a été une véritable perte pour la Chambre. Je me joins au premier ministre, monsieur l'Orateur, pour vous prier de transmettre aux familles ainsi éprouvées l'expression de la sympathie de la Chambre.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Au nom du groupe du crédit social, je tiens à me joindre à l'expression de cette sympathie. Nous n'avons pas fait partie de la Chambre assez longtemps pour avoir bien connu les défunts, mais ce que nous en avons entendu dire nous a fait comprendre qu'ils étaient hommes de devoir, dévoués au service du public. Leur si belle carrière est pour nous une source de contentement et nous désirons nous joindre aux membres des vieux partis pour honorer leur mémoire et exprimer aux leurs notre sincère sympathie.

(Texte)

L'hon. J.-E. MICHAUD (ministre des Pêcheries): Monsieur le président, je croirais manquer à un devoir quasi filial si je n'appuyais les remarques et les paroles élogieuses qui viennent d'être prononcées à l'adresse de l'un de nos collègues, feu l'honorable Pierre Veniot, ancien ministre et représentant de la province du Nouveau-Brunswick dans le gouvernement du Canada.

Personne peut-être de la présente génération, à part ses parents et ses intimes, n'a été plus lié à feu l'honorable M. Veniot qu'il me fût donné de l'être pendant les derniers vingt-cinq ans. En 1912, j'avais l'honneur d'être élu son assistant comme organisateur du parti politique auquel nous avions tous deux donné notre allégeance, au Nouveau-Brunswick. En 1917, je devenais son collègue comme député à la législature du Nouveau-Brunswick; en 1921, son collaborateur dans le gouvernement de sa province; de 1923 à 1925, son subordonné, encore dans le gouvernement de sa province; en 1934, de nouveau son col-